

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
22.64

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Agriculture urbaine : subvention d'investissement au profit de l'association Graines de soleil.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Agriculture Urbaine (AU) qui a vocation à développer une production agricole de proximité en créant du lien social avec un impact environnemental positif a su démontrer l'intérêt de ces actions à travers les différents projets existants sur le territoire. Autant d'enjeux qui ont trouvé une résonance particulière dans la crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui.

Aussi, dans un contexte marqué à la fois par la perte de surfaces agricoles, par de forts enjeux alimentaires et par la pression des effets du dérèglement climatique, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le 24 octobre 2019 son plan de développement de l'agriculture urbaine. L'objectif de ce plan à la mise en œuvre duquel le Conseil départemental s'associe, est de développer une agriculture à la fois productive et génératrice de services collectifs en zone urbaine, en ouvrant de nouvelles pistes d'expérimentation en faveur d'un développement durable de la ville.

Dans ce cadre et en application de sa délibération du 18 octobre 2018, le Département propose un dispositif d'accompagnement en soutenant les projets en investissement à hauteur de 40 % HT du montant éligible auxquels s'ajoutent une bonification de 20 % si le projet répond à une logique de coopération et/ou d'innovation, et une aide en fonctionnement de 30 % du coût d'animation du projet.

Ce rapport propose l'attribution d'une subvention en investissement pour un montant total de 7 934,03 € au profit de l'association "Graines de soleil" au titre du projet figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL